

## Partenariat avec Marjane Holding pour le développement de son sourcing auprès des industriels locaux du textile et de l'agroalimentaire

7 avril 2021



Deux conventions de partenariat ont été signées, mercredi 7 avril 2021, par le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, M. Moulay Hafid Elalamy, le PDG de Marjane Holding (MH), M. Ayoub Azami, le Président de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH), M. Mohamed Boubouh, et le Président de la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire (FENAGRI), M. Abdelmounim El Eulj.

Visant à développer le sourcing de MH auprès des industriels locaux du textile et de l'agroalimentaire, ce partenariat s'inscrit aux priorités du Plan de relance industrielle mis en œuvre, conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

« Le développement du sourcing auprès des fabricants locaux répond parfaitement à la Vision Royale de relancer les secteurs productifs et renforcer leur capacité à investir et à créer de l'emploi », a déclaré M. Elalamy. Et de souligner que « la commande des donneurs d'ordre privés, particulièrement celle de la Grande et moyenne surface (GMS), peut jouer un rôle de catalyseur du développement du sourcing local, de diversification et de montée en gamme de l'offre des produits répondant aux critères de qualité et de prix exigés par le consommateur marocain ».

Au terme de la convention relative au sourcing local auprès des industriels du textile, MH adaptera sa politique achat pour le développement et l'accompagnement des fabricants nationaux et mettra à leur disposition les moyens logistiques pour assurer une présence de leurs produits sur l'ensemble du parc des magasins hyper. MH mettra en place également, pour son offre permanente, un plan annuel de développement du sourcing local auprès des fabricants nationaux du secteur textile, avec les spécifications techniques demandées et les quantités ciblées par produit. Quant à son offre saisonnière, MH travaillera avec les fabricants nationaux pour développer les collections (printemps-été et automne-hiver) répondants aux besoins du marché marocain.

« Cette cérémonie de signature est le reflet de l'engagement total de Marjane Holding, en tant qu'acteur marocain ancré dans son écosystème national, à jouer son rôle de locomotive en collaborant au mieux au développement du tissu économique marocain que ce soit au niveau de l'industrie du textile ou de l'agro-industrie. Cela fait partie de notre vocation et notre souhait... Car cela fait partie de notre identité» déclare Ayoub Azami, Président Directeur Général de Marjane Holding.

Et de rajouter « Nous avons la chance au Maroc d'avoir des industries capables de belles performances. En travaillant en synergie avec nos industriels, nous démontrons la plupart du temps que nous savons ensemble faire de belles choses. En ce qui concerne l'agro – industrie par exemple, la part de marché du sourcing local des produits marques distributeurs représentait déjà 65% 2020 et nous ambitionnons d'atteindre les 80% de notre CA en 2024. Pour le textile, nous voudrions porter de 25% à 75% notre sourcing Maroc d'ici 2024. »

En concrétisation à cette convention, un premier lot de 13 conventions de sourcing local a été signé, à l'occasion. Il représente un montant de 173 millions de dirhams.

Dans le cadre de la convention de partenariat, l'AMITH s'engage à diffuser, auprès des fabricants nationaux, le plan annuel de développement du sourcing local de MH, avec les spécifications techniques demandées et les quantités ciblées par produit, ainsi qu'à identifier les opérateurs des différentes filières du secteur à même de répondre aux besoins de MH. Elle devra également prospecter auprès des fabricants nationaux de nouveaux segments de produits textiles à proposer à MH afin d'enrichir son sourcing local et à assurer le suivi global de la mise en œuvre du partenariat entre les fabricants nationaux et MH.

Pour ce qui est de la convention relative au sourcing local auprès des industriels du secteur agroalimentaire, MH favorisera le « Made in Morocco » et informera les fabricants locaux sur ses besoins (quantités, cahiers des charges, planning de livraison, etc.).

La FENAGRI, de son côté, s'engage à établir une liste des entreprises industrielles du secteur par produit pouvant répondre aux appels d'offres de MH, en concertation avec le ministère, à la mettre à jour et à la communiquer périodiquement aux deux partenaires. La fédération mettra également en place un programme de communication et de sensibilisation auprès des entreprises du secteur pour les faire adhérer à l'objet de la présente convention et à inciter les entreprises à entreprendre les efforts nécessaires pour respecter le cahier des charges de MH en présentant une offre diversifiée et satisfaisante en termes de qualité et de prix.

Le ministère veillera à la mise en œuvre de ce plan de développement de sourcing de MH auprès des industriels nationaux concernés, notamment en offrant l'accompagnement nécessaire pour soutenir leurs investissements visant le renforcement et la modernisation de leur capacité de production. Il œuvrera aussi à faciliter le travail de prospection de MH et la mise en contact avec l'AMITH, la FENAGRI et les fabricants nationaux des secteurs du textile et de l'agroalimentaire.